

Conditions au 01/12/2022

OBJECTIFS

Proposer aux porteurs de projets de reprise d'entreprise un accompagnement et un financement sans intérêts ni cautions personnelles pour renforcer les fonds propres de l'entreprise créée.

Accompagner le développement économique et de l'emploi sur la CCHF et la CUD.

Favoriser la bancarisation des projets.

CARACTERISTIQUES	NATURE	Prêt(s) personnel(s) au(x) dirigeant(s) exerçant le contrôle effectif de l'entreprise.
	COMPOSITION DE L'INTERVENTION (selon profils porteur et projet)	Prêt d'honneur Création Reprise Initiative Flandre et/ou Prêt d'honneur Initiative Jeune et/ou Prêt d'Honneur Solidaire BPI (PHS) et/ou Prêt d'honneur Création Reprise BPI (PHCR)
	MONTANT	De 1 000 € à → 30 000 € pour 1 emploi ¹ créé ou maintenu → 33 000 € pour 2 emplois ¹ créés ou maintenus → 36 000 € pour 3 emplois ¹ et plus créés ou maintenus et ne pouvant pas être supérieur au montant des financements bancaires complémentaires, le cas échéant.
	DUREE DE REMBOURSEMENT	60 mois maximum
	DIFFERE DE REMBOURSEMENT	3 mois en moyenne
	TAUX D'INTERET	0%
	GARANTIE	Garantie BPI France ² (non supporté par le bénéficiaire)
	ASSURANCE	Assurance invalidité décès (à la charge du bénéficiaire)
	COFINANCEMENT BANCAIRE (ou assimilé)	Obligatoire, sauf cas particuliers ³
	ELIGIBILITE	CIBLE
	ACTIVITES EXCLUES	Intermédiation financière, promotion et location immobilière (ainsi que leurs intermédiaires) / hébergement en gîte / activités agricoles (pour les activités agricoles, aide régionale possible).
	FORME JURIDIQUE	Entreprises individuelles et sociétés (SCI exclues)
MODALITES	MONTAGE DU DOSSIER	BGE, CCI, CMA ou expert-comptable
	INSTRUCTION DU DOSSIER	Instruction et expertise du dossier par Initiative Flandre qui procède à l'analyse technique et financière du projet
	ATTRIBUTION	Présentation par le porteur de projet de sa demande au comité d'agrément, qui expertise la viabilité du projet et statue sur la demande

Avec le soutien de :



(1) emplois à temps plein en CDI, y compris emploi du bénéficiaire

(2) selon éligibilité du projet

(3) Prêt bancaire non obligatoire pour les plans de financement inférieurs à 5 000 € pour des porteurs de projets étudiants, bénéficiaires de minimas sociaux ou habitants un QPV et pour les plans de financement inférieurs à 7 500 € pour les porteurs de projet sollicitant l'aide AGEFIPH

LISTE DES PIÈCES

pour une demande de financement d'un projet de reprise d'entreprise auprès d'Initiative Flandre

PORTEUR(S)

- Copie de carte d'identité (recto et verso) ou passeport – en cours de validité
- CV à jour+ photo
- Dernier avis personnel d'imposition
- Justificatifs de situation (attestation pôle Emploi, attestation CAF)
- Relevé d'identité bancaire (RIB) du compte personnel (banque en France)
- 3 derniers relevés du compte bancaire personnel
- Fiche de situation personnelle – *téléchargeable sur le site Internet*

PROJET

- Business plan (présentation du projet, produit, marché, emplacement, concurrence, communication, juridique, moyens humains et matériels...)
- Compte de résultat prévisionnel sur 3 ans avec plan de financement
- Plan de trésorerie sur un 1 an
- Principaux devis
- Bail commercial (projet ou ancien), le cas échéant
- Licence d'exploitation de marque ou contrat de franchise, le cas échéant
- Compromis de cession (ou protocole d'accord)
- Trois (3) derniers bilans du cédant
- Le chiffre d'affaires depuis la clôture du dernier exercice de l'entreprise reprise
- En cas de rachat de parts sociales : Situation comptable de moins de 3 mois
- En cas de rachat de parts sociales : Echéanciers des prêts professionnels en cours de l'entreprise reprise

Dans le cadre de l'étude de la demande de financement, des éléments complémentaires pourront être demandés.

INITIATIVE FLANDRE



07 70 03 69 76



contact@initiative-flandre.fr



www.initiative-flandre.fr



33 rue du Ponceau - 59140 Dunkerque